



CANADIAN
MUSEUMS
ASSOCIATION

ASSOCIATION
DES MUSÉES
CANADIENS

Association des musées canadiens

Mandat du comité

Nominations et gouvernance

Le *Comité des nominations et de la gouvernance*, comité permanent du Conseil d'administration de l'AMC, est reconstitué par le Conseil d'administration tous les ans à la suite de la l'Assemblée générale annuelle. Tous les membres de ce comité permanent doivent être des membres votants de l'Association, et il fonctionnera avec un budget fourni par le Conseil d'administration de l'AMC.

Le mandat de ce comité, tel que défini dans les statuts de l'AMC, est de recevoir les candidatures pour le Conseil d'administration, de proposer des candidats additionnels, et de préparer et présenter au Conseil d'administration une liste de candidats pour combler les vacances au sein du Conseil d'administration et parmi les agents. Le comité doit également examiner la structure et le fonctionnement de la gouvernance, et y proposer des changements pour que l'organisation respecte des pratiques exemplaires de gouvernance.

Le Comité des nominations et de la gouvernance sera constitué de trois à cinq membres et comprendra au moins un membre sélectionné dans l'actuel Conseil d'administration. Le directeur général actuel et l'ancien président sont invités à titre de membres d'office du comité. Le mandat des membres du Comité des nominations et de la gouvernance sera d'un an. Le président du Comité des nominations et de la gouvernance sera normalement un des vice-présidents.

Reddition de comptes

Le Comité des nominations et de la gouvernance relève du Conseil d'administration de l'AMC.

Responsabilités

Le Comité des nominations et de la gouvernance :

- Recevra de la part de membres de l'Association les candidatures et les propositions de candidatures;
- Proposera des candidats additionnels à la nomination selon des critères de nomination spécifiques devant être fixés chaque année par le Conseil d'administration, en fonction des

besoins de l'Association à ce moment-là et respectant la diversité de la communauté muséale, pour dresser une liste de candidats admissibles et intéressés parmi les membres de l'Association à la prochaine Assemblée générale annuelle;

- En respectant des critères précis approuvés annuellement par le Conseil d'administration, présenter à celui-ci les agents et la liste des candidats se présentant à l'élection au titre d'administrateurs généraux pour le Conseil d'administration, liste préparée par le Comité au plus tard quarante-cinq (45) jours avant l'Assemblée générale annuelle au cours de laquelle auront lieu les élections;
- Être chargé de présenter aux membres de l'Association, au moins trente (30) jours avant l'Assemblée annuelle, les administrateurs qui seront nommés ainsi que la liste des candidats au titre d'administrateurs généraux pour le Conseil d'administration;
- Être responsable de l'orientation des nouveaux membres du Conseil d'administration;
- Au moins deux fois l'an, revoir l'ensemble des pratiques en matière de gouvernance de l'Association, notamment les statuts, le mandat du conseil d'administration, le mandat du comité, les politiques et les procédures en matière de gouvernance.
- Tenir à jour les procès-verbaux ou les notes de toutes les réunions et remettre un rapport écrit au Conseil d'administration sur une base trimestrielle.

Réunions

Le Comité des nominations et de la gouvernance se réunira au moins une fois tous les trimestres par conférence téléphonique, ou plus souvent au besoin, afin d'assumer ses responsabilités. Le quorum sera constitué de la majorité des membres, tout en tenant compte de tout conflit d'intérêt existant. Dans la mesure du possible, les réunions du Comité des nominations et de la gouvernance seront présidées par un vice-président de l'AMC.

Comment poser votre candidature

Les candidats sont invités à envoyer un courriel décrivant leur intérêt et leurs compétences pour jouer ce rôle, avec un CV à jour ou un profil LinkedIn à directiongenerale@musees.ca au plus tard le **lundi 25 mars 2024**. Le Conseil d'administration de l'AMC examinera les candidatures et nommera officiellement les membres du Comité des nominations et de la gouvernance au début d'avril 2024.

Document approuvé en octobre 2020 (Conseil d'administration de l'AMC)

